

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 27 février 2015
à 20 heures 30 à La Mairie d'ETAGNAC

Présents : H. DE RICHEMONT, B. BEAUMATIN, H. BOURGOIN, C. FOUBERT,
G. GANTEILLE, P. LAFORGE, J. C. LEPREUX, J. P. MAURINET, J.M. RIVAUD

Absents excusés : D. BOURDIER, J.M. BOUYAT, S. FAURISSON, S. GARABOEUF,
B. LAVAUZELLE, S. PAILLOT

Secrétaire de séance : Jean-Claude LEPREUX

Date de la convocation : 20 février 2015

Ordre du jour :

- 1- Avenant n°1 au marché pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation et l'extension de la salle polyvalente
- 2- Ouverture de crédits n°2 – Compte 673 Budget Assainissement
- 3- Convention fixant les modalités de la participation financière de l'Etat aux travaux connexes de l'opération d'aménagement foncier consécutive au projet d'aménagement de la déviation de CHABANAIS-ETAGNAC RN 141
- 4- Convention d'indemnisation portant règlement de dommages de travaux publics
- 5- Majoration concernant la redevance d'assainissement 2014
- 6- Convention pour les poteaux et bouches d'incendie
- 7- Contrat de travail CDD Marianne GOURSAUD – Agence Postale

Informations de Monsieur le Maire sur :

- Analyse Budgétaire
 - Orientations Budgétaires
 - Subventions
 - Election des Conseillers Départementaux du 22 et 29 mars 2015
- Questions diverses

Approbation après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal vendredi 30 janvier 2015

1- Avenant n°1 au marché pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation et l'extension de la salle polyvalente

Le conseil municipal doit donner son accord pour remplacer la partie BET Fluide par BET Acoustique. Cette opération n'aura aucune incidence financière pour cette mission.

Cette opération donnera lieu à un avenant - n°1- au marché pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation et l'extension de la salle polyvalente.

Un nouveau tableau de répartition des honoraires prendra en compte cette modification.

Le conseil donne son accord à l'unanimité sur cette proposition.

2- Ouverture de crédits n°2 – Compte 673 Budget Assainissement :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits au compte 673 pour un montant de 220,00 € avant le vote du Budget pour permettre l'annulation de titres de recettes sur l'année passée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte l'ouverture de crédits N°2 au compte 673 sur le Budget Assainissement.

3- Convention fixant les modalités de la participation financière de l'Etat aux travaux connexes de l'opération d'aménagement foncier consécutive au projet d'aménagement de la déviation de CHABANAIS-ETAGNAC RN 141

Monsieur le Maire que cette convention a pour objet de définir :

- Les obligations de l'Etat concernant le financement des travaux connexes de l'opération d'aménagement foncier sur la commune d'ETAGNAC en matière de voirie, hydraulique, infrastructures, plantations et de maîtrise d'œuvre ;
- Les modalités pratiques du versement de la participation financière de l'Etat au titre de ces opérations connexes.

La participation de l'Etat sera basée sur le coût réel TTC de la réalisation des travaux, de laquelle sera déduite la part de remboursement du FCTVA. : Montant estimé TTC = 665 471 ,44 € dont part FCTVA = 109 163,93 €.

L'appel à candidatures concernant les travaux connexes sera lancé du 10 mars au 10 avril 2015.

Le conseil municipal donne son accord pour que Monsieur le Maire signe la convention avec l'Etat et l'autorise à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires.

4- Convention d'indemnisation portant règlement de dommages de travaux publics

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'indemnisation du dommage, basé sur le montant d'un devis de fourniture de pose de clôtures nécessaire à la réalisation de l'extension des lagunes de la commune.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour que la commune bénéficie de la somme de 400,00 euros pour l'installation d'une clôture entre les lagunes du bas du bourg et le terrain de Monsieur Jean-Paul RIVAUD, nécessaire à la réalisation de l'extension des lagunes et autorise le maire à signer la convention et toutes autres pièces nécessaires à cette opération.

5- Majoration concernant la redevance d'assainissement 2014

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la délibération du 23 mai 2014 qui fixe les tarifs de l'assainissement pour 2014 mentionne que les factures non payées au bout de 3 mois seront majorées de 25%. A ce jour aucune majoration n'a jamais été appliquée.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer pour l'application ou non de cette majoration.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la commune n'applique pas la majoration de 25% concernant la redevance d'assainissement 2014.

6- Convention pour les poteaux et bouches d'incendie

La Société AGUR propose une convention pour l'entretien et la vérification des poteaux et bouches d'incendie par moitié chaque année. La vérification complète sera ainsi faite tous les 2 ans.

La redevance annuelle due par la commune sera de 85 euros / unité contrôlée et /an (valeur mois de janvier 2015).

Le conseil après en avoir délibéré, donne l'autorisation de signer la convention avec AGUR.

7- Contrat de travail CDD Marianne GOURSAUD – Agence Postale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat à durée déterminée de Madame Marianne GOURSAUD à compter du 4 mars 2015 en tant qu'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à raison de 27 heures 30 par semaine dans le cadre de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 6 (CDD sur un emploi dont la pérennité est liée à une décision extérieure).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Le Conseil émet un avis favorable.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Maire et autorise le Maire (ou son représentant) à signer avec l'intéressée le contrat à durée déterminée.

Informations

- Monsieur le Maire présente au Conseil l'analyse et les orientations budgétaires de la commune pour 2015.

Ces orientations seront présentées et soumises au vote lors du prochain conseil municipal, le 27 mars 2015.

- Les élections des conseillers départementaux auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Les conseillers sont invités à être présents au bureau de vote et choisir leur plage horaire.

- Monsieur le Maire donne lecture des propositions de subvention attribuées aux associations. L'Association des Anciens Combattants étant dissoute, la subvention ne sera plus versée. En outre, une somme de 100 euros sera versée à l'Association « Les Amis d'Etricor ».

La séance est levée à 22 heures 00.